

## COMMUNE DE STEIGE

Département du BAS-RHIN  
Arrondissement de SELESTAT

### **Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de conseillers élus  
15

Date de convocation : 15 juin 2021

Séance du 28 juin 2021

Sous la présidence de Monique HOULNÉ, Maire

Avec la présence de Jean-Pierre PIELA, Maire de BREITENBACH

Conseillers en fonction  
15

Membres présents : Mmes et Mrs les conseillers à l'exception de Christian HEIM qui donne procuration à Monique HOULNÉ, et Geoffrey SZYMANSKI, absent excusé

Conseillers présents :  
13

Copie intégrale des délibérations prises

#### **1) Projet en commun « Communes du Giessen »**

Jean-Pierre PIELA expose le projet dans lequel les 4 communes de l'arrière-vallée travaillent en commun, en partenariat avec des acteurs locaux, sur des sujets tels que :

- Le devenir des écoles, la réflexion sur les propriétés publiques (bâties et non bâties), sur les maisons vacantes ou dégradées, etc
- L'aménagement paysager des cœurs de villages
- Le problème du dépérissement forestier et de la dégradation de la biodiversité
- Un plan alimentaire local en lien avec des circuits de proximité
- Les actions autour des énergies : isolation des maisons, sortie des énergies fossiles, projets photovoltaïques, etc
- De façon plus global, en réponse au défi climatique, réduction de l'empreinte carbone avec la construction d'un plan d'actions

A cet effet, les communes bénéficient de l'intervention des élèves de Master 1 de l'UNISTRA, université de Strasbourg, et de l'aide du CAUE, afin de réaliser dans un premier temps un diagnostic, et dans un second temps des propositions d'actions que les communes pourront mettre en œuvre.

#### **2) Défense incendie DECI**

Le décret 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie, établit les modalités d'application sur l'implantation et la gestion de points d'eau disséminés sur le territoire. Il fixe les règles de procédures de création, d'aménagement, d'entretien et de vérification des points d'eau servant à l'alimentation des moyens de lutte contre l'incendie.

La défense incendie repose sur l'élaboration de schémas communaux, qui permettront d'évaluer les risques potentiels et les besoins de planifier la mise en place d'équipements supplémentaires.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de confier cette mission au cabinet QCS SERVICES d'Entzheim

Le schéma sera réalisé sur la base d'une analyse des risques d'incendie des bâtis et doit permettre au maire de connaître sur le territoire de la commune :

- L'état de l'existant en matière de DECI
- Les carences constatées et les priorités d'équipements
- Les évolutions prévisibles des risques (développement de l'urbanisation)
- D'élaborer un plan d'action de mise en conformité.

Le montant des honoraires s'élèvera à 2400 euros HT, et si les 18 communes de la Vallée de Villé contractualisent la mission, le tarif « commande groupée » sera de 1920 euros HT pour la commune de STEIGE.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents.

### **3) Brigades vertes**

Les communes ont la possibilité d'adhérer aux brigades vertes. Une nouvelle antenne sera créée en centre alsace. Une présentation de leur mission ayant été faite à l'ensemble des maires, et retransmis aux conseillers par Madame le Maire. Jean-Pierre PIELA nous a fait part de son retour d'expérience.

Après délibération, le conseil municipal, par 3 voix pour, 4 abstentions et 7 voix contre, ne souhaite pas pour l'instant adhérer au dispositif « brigades vertes ».

### **4) Référent « ambroisie »**

La présence de l'ambroisie a été constatée au sein du département. Cette plante représente un problème de santé publique en raison de son pollen fortement allergisant et de son caractère d'espèce envahissante.

L'arrêté préfectoral du 18 juillet 2018 précise les mesures de prévention et de lutte à prendre à son encontre. Les communes concernées par la présence d'ambroisie désignent un référent territorial. Loïc DUPARCQ est nommé référent ambroisie pour la commune de Steige.

Il lui sera proposé des formations pour agir de manière préventive et limiter les risques de prolifération de l'ambroisie sur le ban communal.

### **5) Nomination agent recenseur 2022**

L'enquête de recensement 2021 a été reportée d'une année en raison de la crise sanitaire. Elle se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022.

Sur proposition de Madame le Maire, Dominique PROT est désignée en qualité d'agent recenseur. Les travaux de cette mission donneront lieu à une compensation financière qui sera couverte par le montant de la dotation forfaitaire, versée à la commune au titre de l'enquête de recensement (montant non connu à ce jour).

### **6) Divers**

Les points suivants ont été abordés :

- Communauté de communes, point sur le dernier conseil communautaire : instauration de la taxe de séjour et révision des valeurs locatives
- Pistes cyclables, avancement de la tanche Villé-Steige
- Comité des fêtes, rapide compte-rendu de la dernière réunion
- Conseil d'école, compte rendu du dernier conseil
- Place de retournement Smictom dans la rue de Woisselingoutte
- Travaux de calorifugeage dans les bâtiments communaux à 0 € (CEE Certificats d'Economies d'Energie)

Lu, approuvé et signé. Suivent les signatures de tous les conseillers présents.

Steige le 6 juillet 2021

Madame le Maire

Monique HOULNÉ